

Corporation de la ville de
Hawkesbury

RAPPEL AMICAL

SAISON HIVERNALE

Abris temporaires d'auto

Ils sont autorisés à compter du 15 octobre jusqu'au 15 avril et doivent être à plus de 2.5 mètres du trottoir ou de la courbe de béton.

Stationnement d'hiver

Entre le 15 novembre et le 15 avril, le stationnement dans toutes les rues de la ville est interdit entre minuit et 7 :00 a.m.

Déneigement – permis

Un permis d'exploitation commerciale est requis pour tout entrepreneur qui effectue une activité commerciale dans la ville. Donc, les entrepreneurs en déneigement doivent détenir un permis de la ville. Pour tout renseignement, communiquez avec le service de la réglementation au 613-632-0106 – option 5.

Neige

Il est interdit à quiconque de souffler ou de pousser la neige sur les trottoirs ou dans les rues, même de transporter la neige dans les ronds-points. Cette consigne s'applique tant aux propriétaires qu'aux entrepreneurs.

Le transport de la neige dans des sites non approuvés est interdit.

Ordures

Les ordures et le recyclage ne doivent pas être mis au chemin plus tôt que 19 heures la veille de la journée de la cueillette. En plus, assurez-vous de mettre vos sacs, poubelles et bacs à recyclage sur votre propriété à environ 1 mètre de la courbe de béton ou du trottoir. Ceci facilitera le travail à nos employés municipaux responsables du déneigement.

Corporation of the Town of
Hawkesbury

FRIENDLY REMINDER

WINTER SEASON

Temporary car shelters

Are authorized from October 15th to April 15th and must be at least 2.5 meters from the sidewalk or the curb.

Winter parking

Between November 15th and April 15th, parking on all streets within the town is forbidden between midnight and 7:00 a.m.

Plowing – permit

A business permit is required for contractors carrying business within the town. Plowing contractors are required to have a business permit. Please contact the By-law Enforcement Department at 613-632-0106 – Option 5.

Snow

It is forbidden to blow or push the snow on sidewalks or in the streets, including hauling the snow on traffic circles. This rule applies both to residents and contractors.

The hauling of snow on unauthorized sites is forbidden.

Garbage

Garbage and recycling cannot be put at the curb before 7:00 p.m. the day prior to the collect. Also, keep your bags, garbage cans and recycling bin on your property at 1 meter from the curb or the sidewalk. This will greatly help the snow plowing task of our municipal employees.

**Service de la réglementation
By-law Enforcement Department
613-632-0106 – Option 5**